

Enquête préliminaire sur les effets des programmes de travail en prison après la mise en liberté (R-43, 1996)

Cette étude pose un premier regard sur la relation entre la participation des délinquants aux programmes de CORCAN et leur conduite après leur libération. Ce premier rapport traite d'un seul aspect, par ailleurs important, d'une étude postcarcérale, soit les effets d'un programme d'ateliers industriels sur le taux de récidive.

Par l'intermédiaire de représentants des établissements où se donnent les programmes de CORCAN, une liste de noms a été établie. Elle comprenait les personnes qui avaient pris part à ces programmes pour les années 1992 à 1994 inclusivement. L'échantillon a été composé de délinquants d'âge adulte qui avaient commencé et terminé un programme au cours de la période de trois ans. Les détenus dont la participation n'avait pas été d'au moins six mois sans interruption ont été exclus.

Sur les 2 026 délinquants qui avaient pris part à un programme d'emploi en milieu carcéral durant au moins six mois d'affilée, 300 ont été choisis parce qu'il restait moins d'un mois à purger avant d'être mis en liberté. C'est-à-dire, qu'ils avaient travaillé durant une longue période juste avant leur retour dans la collectivité. D'autres critères de sélection ont permis de créer un échantillon de 277 délinquants qui avaient été libérés et qui étaient disponible pour un suivie d'au moins un an.

Selon les résultats de cette enquête préliminaire, la participation ininterrompue à des programmes de travail en milieu carcéral immédiatement avant la mise en liberté peut avoir un effet favorable sur le taux de récidive postlibératoire, surtout chez les délinquants à faible risque. Le rapport indique plus précisément que les délinquants en liberté conditionnelle totale ayant pris part à des programmes de CORCAN étaient beaucoup moins susceptibles d'être incarcérés dans un établissement, pour quelque motif que ce soit. Le rapport indique aussi que la participation à des programmes de travail soit encouragée dès le début de la période d'incarcération des délinquants à faible risque.